



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

#### Ordonnance sur les mesures de réduction de la consommation d'énergie électrique dans la radiocommunication mobile

En cas de grave pénurie d'électricité en Suisse, l'approvisionnement en électricité est limité par des mesures de gestion telles que le contingentement, le contingentement immédiat et les délestages de réseau. Les sites servant au maintien de la téléphonie fixe et mobile sont exclus de ces mesures. Cette ordonnance définit donc les mesures spécifiques à la branche que les concessionnaires de téléphonie mobile doivent mettre en œuvre en cas de pénurie d'électricité dans la téléphonie mobile.

Date d'ouverture: 21 février 2024

Date limite: 21 mai 2024

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/9/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/9/cons_1)

26 février 2024

Chancellerie fédérale

